

Affiché le **1 2 OCT. 2022**ID : 001-210103602-20221011-2022 37-DE

République française Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 11 octobre 2022

En exercice: 18

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel

BRULHART, Maire

Présents: 15

Votants: 17

355

103

<u>Présents</u>: Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI,

Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

<u>Absents excusés</u>: Charline PERRIER (procuration à Janine BAIL), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA), Nicolas

PIDOUX

Secrétaire de séance :

Emmanuelle LAURE

2022_37 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU l'accroissement des effectifs au sein de l'accueil de loisirs, Monsieur le Maire propose de créer un poste supplémentaire d'adjoint d'animation à temps non complet de 28h/semaine à compter du 17 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions du Maire ;
- FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} octobre 2022;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

1



ID: 001-210103602-20221011-2022_37-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 17/10/2022

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique	(C)	
Adjoint technique <i>Ouvrier polyvalent</i>	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique Entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique Agent de service des écoles	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de maîtrise		
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Filière Administrative		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 17/10/2022

Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :
1	à raison de 24,5 heures / semaine
	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques :
1	à raison de 28,28 heures / semaine
1	à raison de 17,5 heures / semaine
1	à raison de 6 heures / semaine
1	à raison de 18 heures / semaine
	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation :
2	à raison de 28 heures / semaine
1	à raison de 20 heures / semaine
1	à raison de 18 heures / semaine
1	à raison de 17,5 heures / semaine
1	à raison de 7,5 heures / semaine
	1 1 1 1 2 1 1 1